

*L'ajournement*

comme la chose s'est déjà produite à l'occasion d'autres entreprises de cette ampleur tant au Canada qu'aux États-Unis.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il est 10 heures.

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES URBAINES—LA RÉPARTITION PAR LES DÉPUTÉS DE FONDS DE LA SCHL

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je rappelle que j'ai reçu vendredi dernier une réponse plutôt insuffisante du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet). Malheureusement, c'est là une caractéristique de la façon dont il a toujours su expédier de nombreuses affaires dans l'exercice de ses diverses fonctions antérieures.

Le ministre a tenté de fourvoyer la Chambre en déclarant qu'il n'avait pas reçu le mémoire et les renseignements sur lesquels portaient nos questions. Il s'agissait d'un mémoire adressé au ministre par le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement et exprimant l'inquiétude profonde et parfaitement justifiée qu'inspirait au président de la Société les allégations d'ingérence politique possible de la part du gouvernement libéral actuel dans l'administration de la Société. Le ministre a donné une réponse tout à fait inepte à une question très sérieuse au sujet de la politique du gouvernement actuel en ce qui a trait à la distribution des fonds en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités.

● (2202)

Les faits sont simples. Il existe un mémoire dans lequel le président de la SCHL déclare catégoriquement au ministre que la SCHL s'inquiète du rôle politique qu'on pourrait lui imputer étant donné la procédure que le ministre veut suivre pour remettre les chèques aux municipalités. Après avoir signalé que le ministre voulait remettre ces chèques, le mémoire disait entre autres:

Si c'est ainsi que vous voulez agir, je veux m'assurer que cela n'empêchera pas la Société de s'acquitter directement de toutes ses responsabilités et d'appliquer le programme. Je ne voudrais pas non plus qu'en raison de cette façon d'agir, nous soyons accusés de sectarisme politique en organisant des cérémonies ou d'autres événements auxquels certains députés fédéraux participeraient à la remise de la subvention.

Monsieur l'Orateur, voilà des propos catégoriques émanant du président d'une société de la Couronne établie pour appliquer la politique du gouvernement fédéral en matière d'habitation. Inutile de rappeler que si le Parlement a créé cette société de la Couronne, c'est qu'il voulait que l'administration de ces programmes soit à l'abri de toute ingérence politique et ne fonde ses décisions que sur les besoins réels et la justice.

Où en sommes-nous, maintenant, sous ce régime libéral? Nous pouvons voir les ministériels se livrer à une pratique qui montre bien qu'ils considèrent les Canadiens comme une bande d'illettrés assez naïfs pour croire que toute bonne chose leur vient du gouvernement par l'intermédiaire de leur député libéral. Celui-ci n'a qu'à se lever au cours d'une cérémonie et

[M. Milne.]

remettre des chèques aux municipalités. D'après moi, en adoptant une telle attitude, les députés libéraux sous-estiment l'intelligence des Canadiens, plus précisément des électeurs canadiens, s'ils croient qu'en agissant de la sorte ils vont s'assurer la victoire aux prochaines élections. Les députés ministériels se sont livrés à maintes occasions à cette pratique superficielle et futile qui consiste à remettre des chèques de main à main au lieu de laisser l'organisme qui a été spécialement créé à cette fin distribuer lui-même ces fonds aux municipalités, sur une base juste et impartiale.

Un exemple me vient à l'esprit. Une cérémonie avait été organisée en Saskatchewan pour marquer l'ouverture d'une installation financée en partie par la SCHL. Le ministre n'a pu s'y rendre et aucun député libéral n'a pu inclure cette cérémonie dans son programme. Que s'est-il passé? Un député provincial, qui se trouvait en fait à être le candidat libéral aux élections fédérales suivantes—son nom n'a pas d'importance— a représenté le gouvernement. Il se trouvait par hasard à être parent par alliance avec un membre du cabinet actuel. Les gens sont en général offusqués de l'attitude sectaire qu'affiche le ministre d'État des Affaires urbaines dans tout ce qu'il traite.

● (2207)

Si le ministre s'imagine qu'il est avantageux, pour les députés libéraux, de distribuer des chèques au Québec, il se trompe grandement parce que cette attitude a justement engendré les difficultés que nous connaissons actuellement dans cette province. Les gouvernements libéraux, fédéral aussi bien que provinciaux, ont traditionnellement traité le Québec comme un fief féodal. Autrement dit, le gouvernement croit qu'il doit donner l'impression que toutes les largesses viennent du parti libéral et que tous les autres partis n'appartiennent pas à la même catégorie, et n'auront pas la magnanimité de donner de l'argent au Québec. Cette attitude ne peut qu'accentuer le cynisme manifesté à l'égard de la politique dans cette province et dans d'autres . . .

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je dois informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

**M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, il est temps que les Canadiens sachent ce que le gouvernement fédéral et la SCHL font dans le domaine du logement. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) a commis une grosse erreur ce soir; il s'agit du mémoire qu'il a cité. Son erreur est que ce qu'il a dit à propos de ce mémoire est absolument faux. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous voyons les députés de l'autre côté citer des documents sans avoir vérifié leur authenticité. J'aurais pensé que le député chercherait à rester dans les bonnes grâces du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et qu'il ne manquerait pas de respect envers le Parlement comme il l'a fait vendredi dernier et ce soir.

Je voudrais profiter du peu de temps dont je dispose pour rectifier les faits. Le ministre a expliqué vendredi à la Chambre que, afin que les Canadiens sachent mieux ce que fait le gouvernement fédéral pour aider les municipalités à régler leurs problèmes financiers, il avait, dans l'incapacité de toujours pouvoir le faire lui-même demandé à quelques reprises à des députés de remettre des chèques en son nom et au nom de son ministère.